

faite ; on livre à la reproduction de jeunes agnelles de 6 à 9 mois sans songer qu'on affaiblit ainsi toute une race et qu'on la rend de plus en plus défectueuse. Cette frute, si commune dans nos cultures, n'a pas peu contribué à pousser nos moutons dans l'état d'infériorité où nous les trouvons actuellement.

Puis, ces brebis si jeunes ne sont que de très mauvaises laitières, elles ne peuvent donner à leurs petits qu'une nourriture insuffisante ; et ceux-ci ne souffrent pas moins que leurs mères de cet état de chose. Ainsi, de quel côté que nous envisagions la question, l'emploi des reproducteurs trop jeunes a les effets les plus funestes sur les succès de l'entretien des moutons.

En outre, quelque soit l'âge des brebis, l'allaitement ne doit pas durer trop longtemps. L'allaitement prolongé est aussi mauvais pour l'agneau que pour la brebis : l'agneau se liant complètement au lait qu'il trouve dans le pis de sa mère ne cherche pas ailleurs une nourriture plus abondante ; il souffre donc de la faim tout en épuisant la brebis.

Il y aurait encore ici une utile amélioration à introduire dans l'entretien des moutons. On ne pense jamais à sevrer les agneaux ; on les laisse se sevrer d'eux-mêmes et cependant on aurait le plus grand intérêt à effectuer ce travail dès que l'estomac des jeunes animaux a acquis assez de force pour digérer l'herbe du pâturage et que le lait a diminué dans le pis de la brebis.

Ordinairement, trois semaines après leur naissance, les agneaux commencent à manger, on les voit alors brouter une petite quantité d'herbe, lorsqu'ils sont au pâturage, ou tirer du râtelier quelques briques de foin lorsqu'ils sont à la bergerie. A partir de ce moment, on doit commencer à donner aux agneaux quelques aliments substantiels et succulents ; par exemple, un peu d'orge, et surtout de l'avoine dont les agneaux sont très avides, ou bien de la farine d'avoine mélangée avec du son.

Au bout de deux mois, le lait des brebis commence déjà à diminuer ; les agneaux sont alors âgés d'environ trois mois et ils ont assez de force pour pouvoir être sevrés. Mais le sevrage ne doit se faire que graduellement afin que les jeunes animaux ne s'aperçoivent pas trop du changement de nourriture et que les mères ne souffrent pas de leur lait.

Dans ce but, on sépare les agneaux de leur mère, le matin, et on les conduit dans des pâturages séparés et de bonne qualité. On doit surtout choisir les terrains secs ; car sur les sols froids ou humides, les agneaux sont exposés à contracter la *pourriture*, maladie incurable qui enlève tous les ans un grand nombre de jeunes animaux. Le soir on remet les agneaux avec leurs mères, ils passent la nuit ensemble, et on les répare le lendemain matin. Cette pratique occasionne sans doute un peu d'embarras ; mais comme elle est absolument nécessaire, il ne faut pas la négliger, et d'ailleurs, au bout d'une semaine le sevrage est terminé.

Ce travail est généralement inconnu dans nos cultures, et beaucoup de cultivateurs éprouvent sans doute une grande répugnance à son égard ; mais il ne doit pas y avoir de répugnance qui tienne contre l'intérêt personnel ; et, si l'on veut avoir des brebis fortes, pleines de santé et des agneaux bien développés, le moyen que nous proposons ici est le plus convenable entre tous. L'expérience en a depuis longtemps démontré toute l'efficacité.

Quant aux brebis et aux moutons adultes, ils doivent avoir en été de l'herbe tendre sur des terrains non humides, en hiver des fourrages de bonne qualité et en toute saison de bonne eau fraîche et du sel à discrétion.

REVUE DE LA SEMAINE

Pie IX est-il prisonnier à Rome ? n'a-t-il pas au contraire toute sa liberté d'action ? Voilà les questions que se font souvent les catholiques fidèles à la Papauté. Le gouvernement piémontais ne cesse de répéter à tout venant que le Pape est parfaitement libre et que s'il ne sort pas de son palais du Vatican c'est qu'il ne le veut pas. D'ailleurs répond encore le même gouvernement, une liberté complète et d'immenses privilèges lui ont été assurés par la loi des Garanties ; notre parole et notre honneur sont liés à l'accomplissement des prescriptions de cette loi et nous ferons tout en notre pouvoir pour remplir fidèlement nos engagements.

Langage hypocrite s'il en fut jamais. Tous les jours de nombreux faits viennent démontrer que Pie IX est véritablement le prisonnier de la révolution italienne, que le gouvernement de Victor-Emmanuel est son geolier et que la loi des Garanties n'est qu'un leurre destiné à tromper les gouvernements étrangers et à couvrir l'hypocrisie et l'astuce des autorités italiennes.

Un fait récent démontre surabondamment cet avancé et fait voir que Pie IX n'a pas même la liberté de mettre la tête à ses fenêtres pour se montrer à son peuple.

C'était à l'occasion du 28^e anniversaire du couronnement de Sa Sainteté, plus de dix mille Romains s'étaient réunis en face du Vatican, sur la vaste place de Saint Pierre, pour saluer à leur sortie les membres du Sacré-Collège. Ils venaient de présenter au Souverain-Pontife l'expression de leur respect et de leur dévouement inébranlable envers son auguste personne.

Le Pape, s'étant aperçu de cette grande agglomération de peuple, mit la tête à la fenêtre pour jouir de ce beau spectacle. A peine eut-il paru que, son blanc costume le signalant à la foule, une acclamation formidable retentit de toutes parts. Quelques voix plus énergiques crièrent même d'une manière parfaitement distincte : *Vive le Pontife Roi !*

Ni la fureur de la police et de la troupe armée, ni la répression violente dont ils étaient menacés ne purent contenir l'enthousiasme des fidèles Romains. Les gardes eurent l'insigne courage de dégainer leur sabre et de mettre le revolver à la main ; ce n'est qu'alors que les Catholiques se sont retirés sans toutefois cesser leurs acclamations jusqu'à l'extrémité de la place Saint-Pierre.

Pour faire taire cet élan irrésistible, la troupe armée crut nécessaire d'arrêter les plus enthousiastes et en effet plusieurs Romains et étrangers furent incarcérés sous le prétexte qu'ils troublaient la paix publique et qu'ils proféraient des cris séditieux.

Quelques jours après, les personnes arrêtées, ayant été remises en liberté provisoirement et sous caution, elles allèrent saluer le Souverain-Pontife et lui dire combien elles étaient heureuses d'avoir souffert quelque chose pour le Vicaire de Jésus Christ. En cette occasion M. Bérioli présenta au Saint-Père une touchante adresse dont voici le texte :

« Très-Saint Père.

« En accomplissant la 28^e année de votre exaltation au siège de Pierre, dont vous défendez les intérêts avec une fermeté si grande qu'elle étonne les ennemis de la foi, revêillez les indifférents, donnez vigueur et courage aux bons, vous avez pu voir dans les fidèles de tous les rangs, de toutes les conditions, un immense désir de jouir de votre présence, d'entendre une parole d'encouragement, et plus encore d'attester leur fidélité à vos droits et à votre personne.